

PROGRAMME (9H00 - 17H00)

Contexte réglementaire

- Finalité du règlement cosmétique :

- Le produit cosmétique au sens réglementaire.
- La notion de sécurité cosmétique.
- La notion de personne responsable et les responsabilités des acteurs cosmétiques

Dossier d'Information Produit

- Définition et objectifs.

- La rédaction/création du Dossier d'Information Produit :

- Les personnes en charge de la rédaction/création.
- Le recueil des informations obligatoires et utiles.

• L'analyse du sommaire type :

- Le produit,
- La fabrication et les contrôles,
- Le dossier technique,
- L'évaluation de la sécurité,
- La notification au CPNP.







- La mise à jour d'un Dossier d'Information Produit.

Études de cas

Exercices

Évaluation : QCM

Conclusion

 LIEU DE STAGE	 DATE
Ptolémée Prod - 4 cité Paradis 75010	11 septembre 2020
 OBJECTIFS	 PUBLICS CONCERNÉS
Acquérir une démarche claire et précise, afin de faciliter la mise en oeuvre du DIP. Comprendre les impératifs du législateur afin de mieux appréhender des contrôles pouvant intervenir au sein des sociétés. Apprendre, partager ou optimiser des techniques et des outils. Définir l'organisation et les étapes nécessaires à la constitution et la mise à jour d'un DIP. Définir sur le plan opérationnel les éléments techniques constitutifs obligatoires et recommandés.	Ouvert à l'ensemble des personnels des industries de la cosmétique et/ ou de la parfumerie en relation directe ou indirecte avec le produit cosmétique
 PRÉREQUIS	
	Pas de prérequis.
 MOYENS PÉDAGOGIQUES	€ PRIX
Paperboard, présentation PowerPoint, cahier pédagogique, articles, sites Internet. Exercices.	750 euros HT (900 euros TTC)
	Tarif incluant la participation à l'enseignement, la fourniture des documents pédagogiques ainsi que les déjeuners et les pauses.